

<https://enseignants.se-unsas.org/Voie-pro-petition-pour-obtenir-la-ponderation-classes-d-examens-des-LEGT>

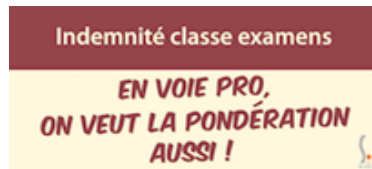


Voie pro : pétition pour obtenir la pondération « classes d'examens » des LEGT

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 7 novembre 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Une indemnité de 400 € a été créée pour les enseignants de la voie professionnelle il y a deux ans (ISS voie pro). Pour l'obtenir il faut cumuler au moins 6h de cours en première bac pro, terminale bac pro et en classes de CAP.

Les enseignants des voies générale et technologique, quant à eux, bénéficient d'une pondération de 0,1/h effectuée en première et terminale, plafonnée à 1h.

Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil.

C'est aussi plus avantageux car la rémunération peut aller jusqu'à 1250 € (une heure supplémentaire).

[Pour en savoir plus : consultez le dépliant explicatif](#)

Pourquoi cette différence de traitement ?

Les enseignants en voie pro sont des enseignants comme les autres.

Avec le SE-Unsa,

j'exige l'application de cette pondération pour la voie professionnelle.

Ce formulaire est dorénavant clos. Pour toutes questions ou renseignements, écrivez à techpro@se-unsa.org